



GREAT LAKES AND ST. LAWRENCE CITIES INITIATIVE
ALLIANCE DES VILLES DES GRANDS LACS ET DU SAINT-LAURENT

RÉSOLUTION 05 – 2017M

APPUI À LA DÉSIGNATION DU SANCTUAIRE NATIONAL MARIN
WISCONSIN-LAC MICHIGAN

Résolution présentée par les Villes de Manitowoc, Port Washington et Sheboygan

ATTENDU QUE les Grands Lacs du Wisconsin contiennent certaines des plus importantes ressources naturelles, culturelles et récréatives des États-Unis;

ET ATTENDU QU'EN 2014, le Gouverneur du Wisconsin, Scott Walker, a présenté avec succès une candidature à la désignation de Sanctuaire national marin à la National Oceanic and Atmospheric Administration au nom de l'État du Wisconsin et des communautés côtières du sanctuaire proposé;

ET ATTENDU QU'EN janvier 2017, sur les bases de la candidature à la désignation de sanctuaire, NOAA a proposé la désignation du Sanctuaire marin national Wisconsin-Lac Michigan, d'une superficie de 1 075 mi² (2 800 km²), qui protégerait 37 épaves historiques et leurs sites sous-marins, 18 d'entre eux faisait partie du National Register of Historic Places, et selon des recherches archéologiques, jusqu'à 80 autres épaves pourraient y être découvertes;

ET ATTENDU QUE l'État du Wisconsin et les communautés locales ont investi dans la documentation, la conservation et la célébration du riche héritage maritime de l'État;

ET ATTENDU QUE le système de sanctuaires marins de NOAA a été établi en 1972 et qu'il sert aujourd'hui à gérer 13 sanctuaires marins nationaux et deux monuments nationaux qui incluent plus de 600 000 mi² (1,5M km²) d'océans et d'eaux des Grands Lacs;

ET ATTENDU QUE les sanctuaires marins nationaux attirent le tourisme régional, national et international, qu'ils ont des effets sur l'économie locale et régionale et qu'ils font l'objet de couverture médiatique dans des magazines, journaux, livres et films;

ET ATTENDU QUE les sanctuaires marins nationaux supportent une variété de programmes éducatifs visant à partager l'histoire des épaves des Grands Lacs avec le public et à promouvoir la science, la technologie, l'ingénierie et les mathématiques;



ET ATTENDU QUE les sanctuaires marins nationaux protègent des ressources d'importance nationale, telles que les épaves des Grands Lacs du Wisconsin et qu'elle appuient la recherche visant à mieux comprendre, protéger et augmenter l'appréciation et l'accès aux épaves bien conservées;

ET ATTENDU QUE le Sanctuaire marin national Wisconsin-Lac Michigan utiliserait les investissements de l'État et des Villes du lac Michigan comme levier pour l'industrie du tourisme, élément clé du développement économique de l'État et de la région;

ET ATTENDU QUE les ressources et infrastructures locales peuvent être utilisées en partenariat avec NOAA pour compléter et augmenter la valeur ajoutée du sanctuaire marin au Wisconsin.

POUR CES MOTIFS, IL EST RÉSOLU QUE l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent appuie la désignation du Sanctuaire marin national du Lac Michigan au nom de l'État du Wisconsin, les Villes de Two Rivers, Manitowoc, Sheboygan, Port Washington et Mequon et les Comtés de Manitowoc, Sheboygan et Ozaukee présentement en considération par la National Oceanic and Atmospheric Administration.

Résolution signée ce 14^e jour de juin 2017

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Denis Coderre', is written over a solid horizontal line.

Denis Coderre, Président
Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent
Maire de Montréal